

LE SENTIER

Bulletin mensuel de l'Enseignement Primaire Libre
— du Diocèse de Quimper et de Léon —

Directeur responsable : M. le Ch. LE STER, directeur-adjoint de l'Enseignement.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION :

Inspection diocésaine, 13, rue Vis, Quimper. — C. C. Rennes 528-80.
Tél. 10.97. — Tirage : 800 ex.

Prix de l'abonnement annuel : 100 Fr.

LE SOUVERAIN PONTIFE PARLE DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE

Le 24 Février 1951, à l'occasion du 400^e anniversaire de la fondation du Collège Romain :

« L'expérience faite surtout au cours du siècle dernier ne devrait laisser subsister aucun doute quant aux bienfaits qui dérivent de l'école catholique, ou des écoles guidées par les principes de celle-ci. Cette expérience devrait, bien au contraire, remplir d'angoisse les esprits de tous ceux qui pensent avec un sentiment de responsabilité à tant de jeunes gens exposés aux ravages que l'école sans Dieu cause aux individus comme à la société ».



M. LE CHANOINE MESSENGER

Vicaire Général Honoraire, premier Inspecteur Diocésain.

Les obsèques de M. le chanoine Messenger ont été célébrées le 20 Février, au Grand Séminaire de Quimper. 180 prêtres y assistaient ; mais ce qui est encore plus remarquable, c'était le grand nombre des Religieuses et des Religieux présents. C'est que M. le chanoine Messenger avait été le premier Inspecteur Diocésain ; ils sont encore assez nombreux dans l'Enseignement Libre ceux et celles qui ont bénéficié de ses conseils avisés, de son dévouement inlassable. Il parcourait les routes du diocèse, parfois à pied, parfois en voiture hippomobile, et il garda toujours de ses longues randonnées et de ses visites aux écoles un souvenir ému et enthousiaste.

Parlant au cours de ses obsèques, Monseigneur l'Evêque n'a pas manqué de rappeler cette période de la vie de M. le chanoine Messenger :

« A l'arrivée de Mgr Duparc, la situation de l'Enseignement Chrétien dans le diocèse est précaire. Beaucoup d'écoles ont été privées de maîtres et de ressources. Il faut un homme d'initiative et de décision pour ranimer l'œuvre menacée. Le vénérable prélat porte son choix sur le chanoine Messenger, premier inspecteur de l'Enseignement Libre, qui ajoute à sa fonction d'aumônier de lourds soucis et de multiples déplacements. Avec l'aide de M. Nicol, des Frères de Ploërmel, il institue les conférences pédagogiques ; il ouvre deux écoles normales, l'une au Folgoët, pour les garçons, l'autre à Landerneau, pour les filles. De ses confrères comme des Congrégations religieuses, il obtient le concours le plus dévoué. Un élan est donné qui ne se ralentira pas. »

Dans toutes nos écoles, on n'aura pas manqué de prier avec ferveur pour le repos de l'âme de M. le chanoine Messenger.



Subventions Diocésaines

La Commission diocésaine de répartition des secours aux écoles déficitaires devant se réunir fin Avril, MM. les Curés et Recteurs qui seraient dans l'obligation de solliciter une subvention voudront bien adresser leurs demandes à l'Inspection diocésaine le plus tôt possible, en tous cas, avant le 15 Avril.

C'est à eux seuls qu'il appartient de faire cette démarche, car la vie financière de chaque école est placée sur le plan paroissial.

Ils auront à fournir à l'appui de leur démarche, les trois renseignements suivants :

- 1° Le montant du déficit de l'école (ou de chacune des écoles) ;
- 2° Le secours accordé par la paroisse ;
- 3° Le montant du secours demandé à la Caisse Diocésaine.

Nous précisons qu'aucune demande ne sera accueillie favorablement si un effort suffisant n'a pas été fait sur le plan local (quêtes, séances, kermesses, etc...).



Certificat Supérieur Programme limitatif

HISTOIRE

Classe de 6^e.

Histoire et Préhistoire. L'industrie de la pierre.

La civilisation Egyptienne : tombeaux et temples.

Connaissance des Hébreux par la Bible.

La Grèce : Homère. Sparte et Athènes. Le siècle de Périclès.

Rome : La famille Romaine. La vie quotidienne à Rome. César. Auguste et la fondation de l'Empire. Le Christianisme et les Barbares.

Classe de 5^e.

Les Francs en Gaule : Clovis.

La Papauté et l'expansion du christianisme.

Avènement des Capétiens.

La Société Féodale. Les seigneurs. Les paysans. Les villes et le mouvement communal.

L'Eglise. Les monastères. Les croisades.

Croissance de la royauté capétienne. Saint Louis.

L'art roman et l'art gothique.

Guerre de Cent Ans. Jeanne d'Arc.

Les grandes découvertes maritimes et l'expansion coloniale.

GÉOGRAPHIE

Classe de 6^e.

Formation du terrain. Notion du relief, principaux types du relief. Destruction du relief, volcans et tremblements de terre.

Le climat : température, vents, pluies, principaux types de climat et grandes zones climatiques.

L'homme : genres de vie, habitat. Races, grandes régions de peuplement.

Notions de cartographie.

Classe de 5^e.

L'Amérique. L'Afrique.

SCIENCES (Série A)

Classe de 6^e.

1° Chien, porc, bœuf, lapin, coq, moineau, vipère, grenouille, carpe.

2° Germination du haricot, son évolution. Renoncule, fraisier, pomme de terre, chêne, blé.

Classe de 5^e.

1° Abeille, fourmi, mouche domestique, piéride du chou, sauterelle verte, écrevisse, escargot, lombric, éponge commune, amibe.

2° Pin sylvestre, champignon de couche, moisissure blanche.



Colonies de Vacances

La Direction des Œuvres, rue Feunteunik-al-Lez, Quimper, vous communique les avis suivants. N'oubliez pas que c'est à elle et non à l'Inspection diocésaine que vous devez adresser toute votre correspondance concernant les colonies de vacances.

« De nombreuses écoles libres de garçons et de filles offrent leurs locaux aux colonies de vacances pour la saison 1951. Voici la liste des locaux qui, à notre connaissance, sont encore, à ce jour, disponibles.

OFFRES DE LOCATION.

Pour 30-35 enfants : Ecoles de garçons de Pont-Aven, de Sizun; écoles de filles du Folgoët, de Pouldergat, de Taulé, d'Ergué-Gabéric, de Commana.

40-45 enfants : Ecoles de garçons de Rosnoën, Langolen, Plougastel (Saint-Adrien), Treffiagat, Ploudaniel; écoles de filles de Plouyé, de Tréboul.

60 enfants : Ecoles de filles de Plounéour-Trez, de Plougastel-Daoulas.

75 enfants : Ecoles de garçons de Plougouven, Plobanalec.

150-200 enfants (en plusieurs groupes) : Collège Saint-Vincent, Pont-Croix.

Il est possible que certains de ces locaux ne soient plus disponibles, nous demandons aux directeurs d'école de nous en aviser.

OFFRE DE VENTE de local pour colonie de vacances.

Région Crozon : maison 8 pièces, jardin, terrain boisé, mer 100 mètres.

OFFRE D'ÉCHANGE.

Contre un local au bord de la mer, une maison à Recoubau (dans les Alpes), 130 enfants.

Les directeurs que les locaux précités intéressent peuvent s'adresser soit aux écoles directement, soit à notre Union départementale (rue Feunteunik-al-Lez, Quimper).

Par décision du Comité départemental des colonies de vacances, la subvention du Conseil Général sera répartie seulement entre les colonies qui posséderont un encadrement aux trois-quarts diplômés. Il importe donc que les directeurs fassent suivre un stage de formation à leurs futurs moniteurs. Du 3 au 10 Avril, un stage aura lieu à Kersaliou, en Saint-Pol-de-Léon. Adresser les adhésions, rue Feunteunik-al-Lez, Quimper. »



LES PROGRAMMES

Progression grammaticale dans l'Enseignement du 1^{er} Degré (Suite)

(Bulletin dép. de Décembre 1950.)

COURS MOYEN (1^{re} Année)

Les notions acquises oralement au cours élémentaire, comme les acquisitions nouvelles, d'un caractère toujours simple, seront fixées dans la mémoire à l'aide de définition et de règles apprises par cœur, appuyée d'un exemple également appris par cœur.

LES MOTS VARIABLES

Le verbe :

- a) Les modes : modes personnels (indicatif, impératif).
— Modes impersonnels (infinitif, participe).
- b) Distinction du futur et du conditionnel.
- c) Voix active et voix passive.
- d) Conjugaison active et éventuellement passive, au mode indicatif (tous temps), à l'impératif, au participe, à l'infinitif, au conditionnel présent.
— Des auxiliaires avoir et être ;
— Des verbes du 1^{er} et 2^e groupes ;
— Des verbes usuels du 3^e groupe, comme : courir, tenir, partir, pouvoir, savoir, vouloir, lire, dire, écrire, boire, rendre, faire prendre, paraître.

Le son :

Développement des notions acquises.

L'adjectif et le pronom :

- L'adjectif qualificatif.
- Les pronoms personnels : les démonstratifs (adjectif, pronom) ; les possessifs (adjectif, pronom).
- Le pronom relatif, interrogatif en liaison avec l'étude de la phrase.

LES MOTS INVARIABLES

Prépositions. Conjonctions. Adverbes.
(En liaison avec l'étude de la proposition et de la phrase.)

Le genre :

Mots féminins différents des mots masculins ; formes masculines et féminines identiques (à l'occasion des exercices de vocabulaire et de lecture).

Les accords :

- Accord du relatif avec son antécédent.
- Accord du participe passé.

Les fonctions :

- L'adjectif attribut du sujet.
- Complément du nom, de l'adjectif.

La proposition :

- A un ou plusieurs sujets.
- A un ou plusieurs compléments.

La phrase :

- A proposition unique.
- A deux propositions :
— Proposition principale et proposition subordonnée relative ou conjonctive, complément d'un nom, d'un prénom, d'un verbe.

La ponctuation :

Le point, le point virgule, les deux points, la virgule.

COURS MOYEN (2^e Année)

Même effort de fixation dans la mémoire des notions grammaticales. Nouvelles acquisitions d'un caractère toujours simple sur les différentes espèces de mots de la proposition et sur la phrase.

LES MOTS VARIABLES

Indications sommaires sur la formation des mots.

Famille des mots ; mots dérivés ; mots composés.

Formation de noms à l'aide d'adjectifs, d'infinitifs, de participes.

Le verbe :

a) Verbes personnels et impersonnels ;

Verbes transitifs et intransitifs ;

Verbes pronominaux.

b) Mode conditionnel et mode subjonctif.

c) Conjugaison : conjugaison active, passive, pronominale, à tous les modes et temps *les plus usités* des verbes personnels, et impersonnels des trois groupes.

Adjectifs indéfinis et pronoms indéfinis :

Mots numéraux (cas particuliers d'accord ou d'invariabilité de mots numéraux et indéfinis).

LES MOTS INVARIABLES

La préposition, son emploi.

Classement simple des conjonctions, selon leur sens.

Classement des adverbes également selon leur sens.

Les fonctions :

Sujet : Sujet apparent ; sujet réel.

Complément : Les compléments du verbe ; agant ; objet ; attribution ; circonstances (temps, lieu, cause, etc...).

N. B. — L'appellation de complément d'attribution est limitée aux compléments qui indiquent *en faveur* de quoi ou de qui (ou *au détriment* de quoi ou de qui) un acte est accompli.

Attribut : Le nom attribut du sujet.

La proposition :

Les groupes qui la composent :

Le groupe du sujet ; le verbe et l'adverbe.

— Le ou les groupes compléments.

La phrase :

A 3 ou 4 propositions (nature et fonction de ces propositions).

La ponctuation :

Les guillemets, les tirets, les parenthèses. (A suivre.)

Brevet Sportif Populaire 1951

Description des cinq mouvements de Gymnastique

Nota. — Pour chaque session le mouvement sera tiré au sort par la Commission d'examen. Ce sera celui que devront exécuter tous les candidats de cette session. Les cinq exercices partent de la station droite correcte. Ces cinq mouvements ont été choisis par une Commission technique à l'occasion de la réunion d'information de l'U.S.E.P. du 16 Novembre dernier.

PREMIER EXERCICE :

Sauter sur place pour retomber en station écartée, les pieds séparés de trois fois leur longueur environ et également tournés en dehors (45°) ; élever en même temps les deux bras en croix à hauteur des épaules, paumes des mains en dessus (premier temps).

Fléchir la jambe gauche en gardant la jambe droite tendue, la tête, le tronc et la jambe droite formant une ligne droite ; élever en même temps les mains derrière la nuque, doigts non croisés, par une flexion des avant-bras sur le bras, coudes en arrière, mains dans le prolongement des avant-bras, menton près du cou (deuxième temps).

Tendre la jambe gauche pour reprendre la station écartée tendue et replacer les bras en croix (troisième temps).

Fléchir la jambe droite et porter les mains à la nuque comme précédemment (quatrième temps).

Se redresser pour reprendre la station écartée tendue et replacer les bras en croix (cinquième temps).

Fléchir légèrement les deux genoux et par un saut sur place, retomber talons joints, bras le long du corps, à la station droite corrigée (sixième temps). Répéter deux fois cet exercice.

DEUXIÈME EXERCICE :

Fléchir la jambe gauche en portant en même temps la jambe droite tendue en arrière et les deux mains au sol de part et d'autre du pied gauche (premier temps).

Soulever le pied droit, jambe tendue, et écarter les deux bras en croix pour prendre la position d'équilibre dite « planche faciale » (deuxième temps).

Fléchir les deux bras en inclinant la tête vers la poitrine et en pliant légèrement la jambe droite pour préparer une culbute (roulade ou encore galipette (troisième temps).

En prenant appui sur la nuque et les épaules, effectuer la culbute en avant bien roulée, pour terminer en station assise corrigée, jambes tendues, buste tendu, bras tendus, légèrement écartés en oblique à gauche et à droite, pointes des doigts en contact avec le sol (quatrième temps).

Plier les deux jambes en tailleur, porter en même temps les deux bras tendus en avant pendant que le tronc s'incline pour passer le poids du corps sur les deux pieds croisés et se relever sur place à la station correcte droite (cinquième temps).

Croiser le pied gauche devant le pied droit, poser sa pointe à hauteur de la pointe droite et à une distance de un pied, en s'élevant sur les pointes, pivoter vers la droite pour faire face

en arrière, le talon gauche passant au-dessus de la pointe droite, reposer les talons joints (sixième temps).

Répéter le deuxième exercice en fléchissant sur la jambe droite pour porter la gauche en arrière, etc...

TROISIÈME EXERCICE :

Porter la jambe gauche en avant, genou légèrement fléchi à la verticale au-dessus du pied, laisser le talon droit quitter le sol en gardant la jambe droite bien tendue ; en même temps, tourner les paumes de mains à l'extérieur et fléchir les avant-bras sur les bras pour élever les doigts sur le côté à hauteur des épaules. Tronc tourné face en avant et dans le prolongement de la jambe droite (premier temps).

Étendre les deux bras dans le prolongement du corps, de telle façon que bras, tronc et jambe droite soient en ligne droite (deuxième temps).

Fléchir à nouveau les bras pour replacer les mains à hauteur des épaules, coudes serrés contre le corps, épaules basses et en arrière (troisième temps).

Par une extension vive de la jambe gauche, replacer le poids du corps sur la jambe droite, assembler le pied gauche au pied droit et abaisser les deux mains en station droite corrigée (quatrième temps).

Répéter symétriquement l'exercice en déplaçant cette fois la jambe droite en avant.

L'exercice entier se fait deux fois.

QUATRIÈME EXERCICE :

Fléchir simultanément les deux jambes, talons joints quittant le sol, genoux également tournés en dehors, buste vertical. Porter en même temps les deux bras tendus en avant à écartement des épaules puis au-dessus de la tête, dans le prolongement du tronc, paumes des mains face à face (premier temps).

Abaisser les deux bras tendus en avant pour poser les deux mains à terre, coudes à l'intérieur des genoux, doigts légèrement tournés en dedans (deuxième temps).

Étendre simultanément les deux jambes pour poser les pointes de pieds joints au sol dans le prolongement du tronc tendu (le corps et les jambes doivent former une ligne droite, tête dans le prolongement) (troisième temps).

Par une détente des jambes reprendre la position de jambe fléchie, mains à terre, genoux écartés de chaque côté des coudes (quatrième temps).

Répéter encore deux fois les temps trois-quatre (cinquième, sixième et huitième temps).

Quitter l'appui des mains sur le sol, redresser le buste et tendre les deux jambes pour se retrouver à la station droite correcte (neuvième temps). Cet exercice sera exécuté deux fois de suite.

CINQUIÈME EXERCICE :

Élever le genou gauche en avant, cuisse horizontale, jambe verticale, pointe du pied vers le sol et simultanément tourner les deux mains en dehors, fléchir les avant-bras sur le bras pour élever les doigts sur le côté à hauteur des épaules (premier temps).

En maintenant bien la rectitude jambe droite tronc, étendre simultanément les deux bras verticalement allongés au-dessus de la tête, paume des mains face à face, et la jambe gauche en arrière, pointe du pied tendu pour prendre contact avec le sol à deux longueurs de pied environ le talon droit (deuxième temps).

Fléchir à nouveau la jambe gauche et les deux bras pour reprendre la position du temps un (troisième temps).

Abaisser les deux mains le long du corps et le pied gauche auprès du droit en station correcte (quatrième temps).

Refaire cet exercice en élevant cette fois le genou droit et répéter l'ensemble une seconde fois.

Contrôle Médical en vue des activités d'Éducation Physique et Sportive

Il est recommandé aux maîtres et maîtresses, à l'issue des visites médicales réglementaires, de demander aux médecins de l'Hygiène Scolaire la catégorisation des élèves qui leur sont confiés.

Ainsi pourront être évitées certaines contre-indications et observés les dosages des exercices à appliquer aux quatre groupes physiologiques :

Groupe I : Sujets normaux forts ;

Groupe II : Sujets normaux moyens ;

Groupe III : Sujets subnormaux faibles ;

Groupe IV : Inaptes temporaires et définitifs.

Note sur le Programme d'Histoire

Les programmes d'Histoire du Cours Moyen et du Cours de Fin d'Études primaires, aménagés pour être enseignés en deux ans, ne comportent aucune indication sur l'Histoire locale. Il ne s'agit pas d'une omission volontaire. Il va de soi que, conformément aux instructions officielles, l'Histoire locale doit être enseignée concurremment avec l'Histoire générale.

On considérera donc que, chaque fois qu'une question du programme intéresse la Bretagne, et surtout la Bretagne bretonnante, elle doit être étudiée dans son aspect local en même temps que dans son aspect général. Cette étude particulière continuera de trouver une sanction dans les questions d'Histoire posées à l'examen du Certificat d'Études Primaires.

Franchise Postale

M. le Ministre des Postes, Télégraphes et Téléphones a confirmé à M. Cayeux, député de Paris, la réglementation concernant la franchise postale pour les écoles. Nous vous en communiquons l'extrait suivant :

« Les Directeurs d'écoles publiques et privées bénéficient de la franchise réciproque avec les Inspecteurs Primaires et avec les Inspecteurs d'Académie.

« La transmission de dossiers sanitaires d'école à école privées ou publiques, peut donc s'effectuer en franchise, mais uniquement par l'intermédiaire des Inspecteurs Primaires ou Inspecteurs d'Académie. Les Directeurs d'écoles privées ou publiques bénéficient dans ce domaine des mêmes facilités. » (Lettre du 19-1-51.)

Le B. E. et le B. E. C. P. en 1951

Les dates de ces deux examens sont fixées pour 1951 de la façon suivante :

1^{re} Session : Le 2 Juillet ; clôture du registre d'inscription le 2 Mai ;

2^e Session : Le 25 Septembre ; clôture le 25 Juillet.

Enseignement Professionnel

C. A. P. 1951

Communiqué de la Préfecture.

Il est rappelé à tous les candidats aux Certificats d'Aptitude Professionnelle qu'ils doivent se faire inscrire par l'intermédiaire des Directrices et Directeurs d'établissements techniques publics ou privés, ou des Directeurs de cours professionnels avant le 1^{er} Avril, dernier délai. Aucune candidature ne sera prise en considération après cette date.

S'adresser à M. le Préfet du Finistère, 4^e Division, 2^e Bureau, qui fournira tous renseignements et imprimés nécessaires à la constitution du dossier.

C.A.P. ART MÉNAGER

Vous trouverez le programme et le règlement de l'examen du Certificat d'Aptitude Professionnelle d'Art Ménager à la Librairie Jacques Lanore, 2, rue Oudinot, Paris (7^e).

EXAMEN DIOCÉSAIN D'ART MÉNAGER

L'examen diocésain d'Art Ménager aura lieu le lundi 21 Mai. La liste des candidates doit parvenir à Mlle Le Bras (Ker-Abri,

Landerneau), avant le 1^{er} Mai. Cet examen s'adresse aux élèves de nos écoles ou sections ménagères familiales et agricoles. Les épreuves porteront sur le programme diocésain que toutes les écoles doivent posséder. Les écoles qui présentent des candidates recevront des instructions plus précises en temps utile.

Il y avait de l'abus...

On ne décolère pas dans les milieux laïcs. Leurs publications hebdomadaires ou mensuelles, Bulletin du Syndicat, Action laïque, sont remplies de leurs récriminations.

Il y a de quoi !

Vous allez en juger.

Le Ministre de l'Education Nationale, qui a d'autres méfaits sur la conscience, ne serait-ce que celui d'avoir patronné la Commission scolaire, vient d'aviser les intéressés, *qu'il n'était plus possible d'accorder des bourses d'internat aux Cours Complémentaires qui n'ont pas d'internat.*

Vous vous demandez si vous avez bien lu.

Mais oui !

Il a fallu une circulaire ministérielle pour mettre fin à ces abus : *Bourses d'internat à des casernes !*

Voyez plutôt.

Voici d'abord ce qu'on lit dans *L'Action Laïque*, n° 48, de Novembre 1950, première page, 4^e colonne :

« *Les C.C. sans internat se voient, par la Circulaire ministérielle du 21-4-1950, parue au B.O. n° 18, privés de Bourses d'internat.* »

Et *L'Action Laïque*, indignée, cite le texte de la circulaire :

« *J'insiste auprès de vous pour que vous ne proposiez pour une bourse d'internat que les candidats qui fréquenteront un Cours Complémentaire possédant un internat.* »

Donc ON demandait des Bourses d'internat pour des externes. En haut lieu, ON ne l'ignorait pas et ON les accordait.

N'y a-t-il pas de quoi s'indigner quand on voit cela et qu'on entend les hauts cris poussés par ces parangons de vertu dès qu'il s'agit d'accorder le moindre secours à nos élèves ?

Et c'est *L'Action Laïque* qui s'indigne contre la mesure prise, car il y avait là évidemment « *un excellent moyen de lutte contre l'enseignement privé* ».

On n'est pas plus cynique !

N. B. — Les Bourses d'entrée aux C.C. qui étaient en Octobre 1949 au nombre de 445, sont tombées en 1950 à 69. Le crédit qui était de 5.921.000 frs a été cette année de 1.220.000 francs.

Bibliographie

1° *ETENDUE DE L'ATMOSPHERE*, par M. l'abbé J. Cornec, ancien directeur de l'école libre de Plougastel-Daoulas.

Nous avons chez nous de vrais savants dont nous ne soupçonnons même pas l'étendue du savoir, qu'égale seule leur modestie. C'est assurément la première pensée qui vient à l'esprit lorsqu'on lit l'ouvrage que vient de publier M. Cornec.

Voici les questions qu'il y pose et auxquelles il répond avec toute la compétence du savant :

Comment concilier les expériences de Michelson avec le prénomène de l'aberration astronomique ?

Quelle est l'étendue de l'atmosphère ?

Quelle est la valeur vraie de l'action répulsive de la lumière sur une planète ?

Température sur la Terre au temps où l'atmosphère solaire englobe encore les orbes de toutes les planètes ?

Stabilité du système solaire ?

Comment concilier cette stabilité avec l'excentricité des orbites des planètes ?

Origine des courants aériens et océaniques ?

Le phénomène des marées est-il bien expliqué ?

Voulez-vous pouvoir, vous aussi, répondre à ces questions ? Prenez la brochure *Etendue de l'Atmosphère*, par l'abbé Cornec. Chez Tolra, éditeur, 28, rue d'Assas, Paris. Prix : 110 francs franco.

2° *L'INSTRUCTION PRIMAIRE A LAMPAUL-POUDALMÉZEAU*. — C'est le titre d'un ouvrage que vient faire paraître M. l'abbé Cadalen, prêtre du diocèse de Périgueux, originaire lui-même de Lampaul. M. l'abbé Cadalen est licencié ès-lettres, docteur en droit.

Nous recommandons volontiers cet ouvrage à nos écoles à la suite de la *Semaine religieuse* du 23-2-151, qui en cite de longs extraits.

Nous serions heureux s'il éveillait chez l'un ou l'autre l'idée de réaliser le même travail sur l'école ou la paroisse : la vie de nos écoles tout spécialement a été parfois marquée de tant d'événements, marquée aussi par des maîtres, directeurs, fondateurs, bienfaiteurs, dont il est dommage de laisser périr le souvenir.

En vente : chez l'auteur : M. Pierre Cadalen, Saint-Cernin-de-Labarde (Dordogne), et à l'école libre des filles, Lampaul-Poudalmézeau, ainsi qu'à la Librairie Saint-Corentin, Quimper. Prix : 150 francs.

Le SENTIER est expédié à toutes les écoles. Prix de l'abonnement annuel : 100 francs. Il doit être mis à la disposition du personnel enseignant et doit être conservé dans les archives de l'école.

Le Directeur : Ch. F. LE STER.

Quimper, Imprimerie Cornouaillaise

Chronique Bretonne



Les Concours scolaires du Bleun-Brug 1951 Sainte-Anne d'Auray, le 5 Août

On n'ignore pas que le Congrès du Bleun-Brug 1951 aura lieu à Sainte-Anne-d'Auray, les 3, 4 et 5 Août prochain, et qu'il aura pour but d'exalter Sainte Anne et son pieux serviteur, Yves Nicolazig. Cet événement doit être l'occasion de mieux faire connaître à tous, mais surtout aux enfants de nos écoles, les origines du pèlerinage, avec Yves Nicolazig, et le rayonnement de Sainte Anne d'Auray depuis trois siècles. C'est pour y aider qu'a été établie la série de concours proposés ci-dessous et que nous recommandons à toutes nos écoles. D'après les adhésions que nous recevrons, nous verrons s'il y a lieu de faire des éliminatoires locales et dans ce cas nous vous ferons connaître les centres. Prière donc, aux écoles qui désirent concourir, de nous écrire, dès que possible, au Secrétariat du Bleun-Brug, à Tréboul (Finistère).

Ces concours s'adressent à tous les élèves de toutes nos écoles de Bretagne.

Ils auront lieu au Petit Séminaire de Sainte-Anne-d'Auray, le 5 Août, jour du Congrès, de 8 h. 30 à 11 heures. Les inscriptions devront parvenir avant le 10 Juillet à M. Séité, Secrétaire du Bleun-Brug, Tréboul (Finistère).

Des éliminatoires avec récompenses seront prévues dans les centres éloignés de Sainte-Anne. Dans ce cas, seuls, les meilleurs concourront au Bleun-Brug.

Les candidats pourront concourir, soit en K.L.T., soit en Vannetais.

De beaux prix viendront récompenser les lauréats.

Les concours scolaires du Bleun-Brug comprennent :

- 1° Un concours de lecture bretonne.
- 2° Un concours de déclamation en breton.
- 3° Un concours de chants en breton.
- 4° Un concours de dessins.
- 5° Un concours de narration en langue bretonne.
- 6° Un concours d'éloquence en breton.

Tous ces concours sont indépendants l'un de l'autre.

Pour les 4 premiers concours les élèves seront groupés en quatre catégories :

- 1° Les petits (6, 7 et 8 ans).
- 2° Les moyens (9, 10 et 11 ans).
- 3° Les grands (12-13 et 14 ans).
- 4° Les étudiants (15 ans et au-dessus).

I. — LECTURE.

Les concurrents de Cornouaille, Léon et Tréguier (K.L.T.), trouveront leurs textes de lecture dans le numéro spécial de « Bleun-Brug » de Février. Le demander à Tréboul (Finistère).

II. — DÉCLAMATION (récitation mimée).

Les concurrents auront à déclamer en mimant, autant que possible, une poésie suivant leur âge. On trouvera ces poésies ci-dessous.

III. — CHANTS.

Tout concurrent devra exécuter deux chants : le premier obligatoire pour tous. Il est intitulé « Bleun-Brug ». On le trouvera dans le numéro spécial de Février de la revue *Bleun-Brug*. Le demander à Tréboul (Finistère). Le deuxième chant est libre. Mais il devra être en breton.

IV. — DESSIN (ce concours s'adresse à tous les enfants de Bretagne).

Dessinez une image, en couleurs, représentant une scène de l'Histoire de Sainte Anne d'Auray, et de Nikolazig, sur une feuille de dessin format 27-21. Les meilleurs seront exposés au Congrès.

Les envois devront être faits avant le 15 Juillet, à M. l'abbé Le Lannic, Petit-Séminaire, Sainte-Anne-d'Auray (Morbihan).

V. — NARRATION en langue bretonne.

Vous avez assisté à un pardon breton. Racontez ce pardon (partie religieuse, partie profane) en insistant sur ce qui lui donne une couleur bretonne. (Pour les classes de fin d'études, les Cours Complémentaires et les Collèges.)

Les devoirs devront parvenir avant le 15 Juillet au Petit-Séminaire de Sainte-Anne-d'Auray. (Donner l'âge et la classe suivie par l'élève.)

VI. — ELOQUENCE en langue bretonne :

(Etudiants de 17 à 22 ans et ruraux de 17 à 25 ans.)

Sujets : Diskouezit eo Nikolazig, gwir skouer al labourer douar, ar Breizad, hag ar c'hristen, hag e vo, ouz hen lakaat e renk er sent, enoret drezan, ar c'houer breizad.

Montrez en Nikolazig le vrai modèle du paysan, du Breton, du chrétien, dont la béatification sera la glorification du paysan breton.

(Etudiantes de 27 à 22 ans et rurales de 17 à 25 ans.)

Sujet : Gant skoueriou tennet eus istor Santez Anna Wened, diskouezit he deus ar wreg vreizat, kavet e santez Anna ar batronez wella evit he natur a vreizadez.

A l'aide de quelques exemples pris dans l'histoire de Sainte Anne d'Auray, montrez que la femme bretonne a trouvé en Sainte Anne la protectrice idéale.

(Il y aura un classement à part pour les ruraux et rurales.)

Une œuvre d'art sur Sainte Anne récompensera les lauréats de chaque catégorie. En outre, les premiers en chant et en récitation pourront se produire, en cours d'année, à Radio-Quimerc'h.

Kenstrivadeg an displegerez

(Concours de récitation)

Kas anoïou ar vugale araok fin miz Gouere da V. Séité, Tréboul (Finistère).

A. — Paotred ha merc'hed bihan 6, 7 hag 8 vloaz

Da Santez Anna.

D'hon Itron vat Santez Anna,
Kasomp bokedou a vriad,
En eur gana alleluia !
Alleluia d'hon Itron vat.

D'eoc'h e kasomp, o Mamm garet,
Ar bokedou hon eus klasket
En hon lannou ;
Plijet ganeoc'h o digemër,
Vit ma skedint war an aoter
Gant ar goulou.

C'houi a chomo, mar d'eoc'h plijet,
Dalc'hmat ganeomp, o Mamm garet,
O levenez !
Ni a glasko d'eoc'h bokedou,
Ar re gaera eus hor pradou,
Bemdez, bemdez.

Gwelloc'h c'hoaz 'vit hor bokedou,
C'houi a c'houlenn hor c'halonou ;
Ni o ro d'eoc'h.
'Vit birviken, kemerit-int,
Hor c'halonou, paour 'vel ma 'z int,
Mar plijont d'eoc'h.

AR BAYON.

Bugale grenn (9, 10, 11 vloaz)

Santez Anna en em ziskouez da Nikolazig.

En amzer-se, setu pell 'zo, Santez Anna,
Eus lein an Nenv, a ziskennas, e Keranna,
Leun a driste.

Ar chapel goz, savet d'ezi gant hon Tadou,
Ma tassone kement enni o fedennou
Kouezet e voe...
Ha Santez Anna a ouele.

O Mamm garet, na ouelit ket : Ho Pretoned
A savo d'eoc'h eur chapel gaer, 'vel ne vo ket
E bro ebet...

Eur chapel gaer, 'vel ne vo ket, neblec'h tro-dro,
Ha c'houi a vo, o Mamm garet, Rouanez hor bro,
Bepred, bepred.

En dachennad m'edo chapel goz Keranna
Piou 'ouezo petra sonj hor Mamm Santez Anna ?

En noz-se, an hini he devoa diforc'het (choazet)
'N em dennas, warlerc'h koan, er-mêz diskonfortet.
Kaer en devoe gortoz, an Itron ne deu ket.

En eun taol, setu hen en e sav : hen a glev
Eur boblad tud o tont ; karget eo an henchou
A zigas d'ar penn-kêr, a drouz, a gantikou.

Hên a sav hag a sell tro-ha-tro ; n'ez eus mui.
Allas ! war an henchou, nag er penn-kêr, hini.
Souezet bras, dont a ra, sonjus, betek an ti.

An noz o oa didrouz, ar stered a splanne.
Perak 'n em dregas hen ?... Graet en deus eun hunvre.
Hag hi a sonj atao ennan, an Itron-se ?...

IV

« Dihun, ma kouskezh Nikolazig, setu-hi !
 « Ar splannder gwenn-kan a daol en-dro d'ezi,
 « A garg ar gêr, a garg al leur, a garg an ti. »

O madelez ! o madelez hep par !

Setu Santez Anna
 Diskennet war an douar.
 Na burzudusa tra,

O madelez ! o madelez hep par !

D'eur paourkaez labourer a zouarou Keranna,
 Piu' ouezo petra 'lar, hor Mamm Santez Anna.

J. AR BAYON.

Bugale 12, 13, 14 vloaz

Sonj eus Santez Anna.

Pa voen deut da veza paotrig
 Ne oa er bed plijadurig
 A c'hoantaen kement, 'vel monet
 Da Santez-Anna, bro garet.
 Sonj 'em eus c'hoaz,
 Goude meur a vloaz,
 E proesien gaer parrez Arzon
 O tremen 'n eur gana dirazon.
 Martoloded,
 Gwir Vretoned,
 Nag e oa kaer sellet outo !
 O fenn diskabell ganto,
 En o daouarn eur chapeled,
 Hag int koulskoude tud kaled !
 Nann, biskoaz n'em boa gwelet
 Netra ken kaer, neblec'h ebet.
 Ha va m'uezig-me, ken dister,
 E-mesk o re a skoe en êr...
 Bugale-skol, gwisket e gwenn
 A gan laouen an oferenn,
 Ken e kreden, e oan en Ne
 Ker bras e oa joa va ene.
 Hag e ouelen
 'Kreiz va fedenn !
 Ha war va chodou
 E rede daerou !
 Nann ! Nann ! Neblec'h ebet
 Plijadur vrasoc'h ne gaver ket..
 Va c'halon baour leun a feiz,
 A lamme eston em c'hreiz,

A lamme
 War-zu Doue
 War-zu an Itron Varia,
 War-zu he mamm Santez Anna.
 Hag e lavaren d'ezi
 Va c'hemeret evit he faotr
 Ha va gwaranti
 Diouz pep droug ha diouz pep saotr.
 Chomet e vijen bet
 Hep beza tamm skuizet
 'Barz an iliz e-pad an deiz
 Ken bras e oa va lorc'h, va feiz.
 An den aman a laosk e vaz
 Hag a gêrz kenkoulz ha biskoaz.
 An dall a reseo ar gweled,
 Hag an den klanv 'gav ar yec'hed.
 Ar martolod e-kreiz ar mor
 En eul lestrig hanter zigor,
 En-dro d'azan tarziou spontus,
 A bed ar Vamm drugarezus...
 Ar mor a dav... ha deut d'ar gêd,
 Ar martolod a ya emberr
 Da drugarekaat ar Santez.
 Taolennou a zo a bep parrez
 Evit diskouez d'an holl dud
 Amzer ha lec'h pep burzud.
 E lec'h ebet, nann, va ene
 N'hell beza ken tost da Zoue,
 'Vel m'eman, pa vez e chapel
 Itron Anna, hor Mamm Santel.

DIWAR AR GWENEDEG.



Les étudiants trouveront leur poésie *Ar Voraerien*, de J.-P. Calloc'h, dans le numéro de Février de *Bleun-Brug*. Le demander à Tréboul.